

## AFRIQUE et CONGO

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique\\_et\\_Congo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique_et_Congo.pdf)

### Usine de tartre de Fouka (Algérois)

AFRIQUE et CONGO  
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1912)

.....  
Nous trouvons au bilan un compte nouveau, Terrains d'Algérie, pour une somme de 47.850 fr., représentant le prix des terrains que nous avons acquis et nécessaires à notre installation industrielle de Fouka (Algérie).

Le compte Établissements Algérie, s'élevant au chiffre de 707.238 fr. 81, représente les dépenses faites au 31 décembre 1911 pour la construction de notre usine de Fouka.

Le compte Matières premières Algérie, 404.020 fr. 75, représente la valeur des marcs et matières premières achetées et qui n'ont commencé à être traitées que le 10 janvier 1912, date de la mise en marche de notre usine.

.....  

#### Observations générales

Durant cet exercice, nous nous sommes installés en Algérie, à Fouka, village situé à 40 kilomètres dans l'ouest d'Alger, sur les bords de la mer. Nous avons créé, en ce point, une usine très perfectionnée pour le traitement des marcs. Nous retirons des piquettes obtenues avec les marcs des alcools de vin, comme tous les distillateurs.

Nous faisons ensuite subir aux marcs ayant produit ces piquettes un traitement chimique qui nous permet de retirer des sous-produits très intéressants, dont le principal est le tartre sous diverses formes.

Notre usine est en marche depuis le milieu de janvier et les résultats obtenus nous permettent d'envisager une large rémunération des capitaux engagés dans cette industrie.

Lorsque nous aurons les résultats complets de notre marche industrielle, nous examinerons s'il n'y a pas lieu de créer d'autres usines similaires dans la province d'Oran.

---

Une nouvelle industrie en Algérie.  
L'industrie chimique  
(*Le Sémaphore algérien*, 18 juillet 1913)

.....  
Dès que la Société algérienne [de produits chimiques et d'engrais] a fabriqué sur place et à bas prix de l'acide sulfurique, des industries connexes ont pu se créer ou se compléter en Algérie ; de ce nombre sont la [société Afrique et Congo à Fouka, pour la distillerie et la préparation de l'acide tartrique](#) ; les usines à gaz d'Alger et d'Oran, pour la fabrication du sulfate d'ammoniaque ; la capsulerie d'Alger pour la préparation des explosifs ; les fonderies d'Alger, Blida et Oran pour l'utilisation des déchets d'équarrissage en vue de la préparation d'engrais organiques solubilisés ; la Société de

produits chimiques d'Algérie<sup>1</sup> pour la fabrication de l'acide chlorhydrique, de l'anhydride sulfureux, etc., etc.

---

AFRIQUE et CONGO  
(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1914)

.....

Le compte Terrains en Algérie ne présente aucune modification.

Le compte Établissements d'Algérie s'élève à 1.145.000 francs.

Ce compte, qui s'élevait à la somme de 1.154.761 fr. 40 au 31 décembre 1912, a subi les fluctuations suivantes : augmentation de 22.682 fr. 29 pour constructions nouvelles ; et amortissement direct par Profits et pertes d'une somme de 32.443 fr. 09, ce qui ramène ce compte au chiffre du bilan : 1.145.000 francs.

Le compte Matières premières en Algérie s'élève à la somme de 18.3162 fr. 75.

.....

En Algérie, nous avons tout lieu de nous montrer satisfaits. Nous avons traité 40.000 quintaux de marcs, soit la moitié de ce que notre usine peut traiter. Le tartre que nous produisons est acheté, par avance, dès le début de la campagne, à des prix très rémunérateurs.

Nous comptons, pour la campagne 1914, pouvoir traiter de 70.000 à 80.000 quintaux de marcs.

Nous examinerons, étant donné les résultats acquis, s'il n'y a pas lieu d'étendre notre industrie dans d'autres centres algériens. [...]

---

1914 (juin) : rachat de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE DISTILLERIES ALGÉRIENNES  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Distilleries\\_algeriennes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Distilleries_algeriennes.pdf)

---

AFRIQUE ET CONGO  
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs  
SIÈGE SOCIAL: 64, rue de la Victoire, PARIS  
(*Les Annales coloniales*, 14 août 1915)

.....

Terrains Algérie, Établissements d'Algérie, ne présentent aucune fluctuation.

Matières premières d'Algérie. 120.405 fr. 67 c., représentent les achats de matières premières que nous n'avons pu transformer par suite de l'état de guerre qui nous a enlevé tout notre personnel technique.

.....

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

En Algérie, ainsi que notre rapport de l'année dernière vous le laissait prévoir, nous avons acheté pour plus de 70.000 quintaux de marcs ; la mobilisation, qui nous a enlevé tout notre personnel technique, ne nous a pas permis de faire la campagne de

---

<sup>1</sup> Société de produits chimiques d'Algérie à Maison-Carrée : constituée en janvier 1912, liquidée et reprise fin 1918 par l'Union syndicale des produits chimiques d'Algérie, émanation des coopératives agricoles. Définitivement liquidée en 1921-1922.

1914. À l'heure actuelle, avec des moyens de fortune, nous traitons les matières premières achetées l'année dernière ; le résultat sera certainement bénéficiaire.

---

#### AFRIQUE ET CONGO

Société anonyme au capital de cinq millions de francs  
Siège social : 64, rue de la Victoire, PARIS.  
(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1916)

.....  
Terrains Algérie, 52.487 fr. 50 ne présente aucune fluctuation.  
Établissement d'Algérie 989.000 francs, en diminution de 156.000 francs, résultat de l'amortissement que nous avons fait subir à ce compte.  
Matières premières-Algérie, 25.233 fr. 20.

---

#### AFRIQUE ET CONGO

Société anonyme au capital de cinq millions de francs  
Siège social : 64, rue de la Victoire. PARIS.  
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917)

.....  
En Algérie, le manque de main-d'œuvre venant s'ajouter au manque de fret, nous restreint dans nos affaires.

---

#### PREMIÈRE INSERTION

(*Le Tell*, 29 novembre 1919)

Suivant acte sous signatures privées en date, à Paris, du 29 septembre 1919, enregistré, la Société AFRIQUE et CONGO, société anonyme au capital de 5 millions de francs, ayant son siège social à Paris, rue de la Victoire, 64, a fait apport à la Société COMMERCIALE MÉDITERRANÉENNE, société anonyme au capital de 4 millions de francs, dont le siège social est à Paris, rue Pillet-Will, 9, notamment :

D'un établissement industriel et commercial avant pour objet la fabrication de l'alcool et des produits de distillerie exploité par ladite Société AFRIQUE et CONGO à Fouka-Marine, commune de Fouka, canton de Koléa. arrondissement de Blida, département d'Alger.

Cet apport a été rendu définitif par les assemblées générales extraordinaires de la Société COMMERCIALE MÉDITERRANÉENNE tenues, à savoir :

La première, le 22 octobre 1919.

Et la deuxième, le 5 novembre 1919.

Dont une copie des procès-verbaux a été déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> REVEL, notaire à Paris, le 8 novembre 1919.

Les oppositions, s'il y a lieu, pourront être faites dans les 10 jours de la deuxième insertion et seront reçues à Paris, rue Pillet-Will, n<sup>o</sup> 9, au siège de la Société COMMERCIALE MÉDITERRANÉENNE.

Pour première insertion,  
REVEL.

---

Suite :  
Société commerciale méditerranéenne :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socomed.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socomed.pdf)